



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 14 JANVIER 2019, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Absente avec motivation : Madame Mélanie Royer-Couture.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #18-383 Procès-verbal du 03-12-2018 Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, tel que rédigé.

Rés. #18-384 Procès-verbal du 17-12-2018 Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, tel que rédigé.

Rés. #18-385 Procès-verbal du 17-12-2018 (budget 2019) Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 sur le budget 2019, tel que rédigé.

Période de questions La période de questions débute à 20h02 et se termine à 20h40.

Certificat de disponibilité Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement #15-683 décrétant le contrôle et le suivi budgétaire, je soussigné atteste que la Municipalité a les crédits nécessaires pour les dépenses prévues au budget de 6 594 700 \$, tel qu' adopté le 17 décembre 2018.

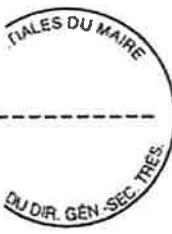
Martin Leith, secrétaire-trésorier

Rés. #18-386 Comptes du mois Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ; Que les conseillers autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2018, au montant de 89 217,60 \$, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.



No de résolution
ou annotation

- Rés. #18-387
Compte du mois - règlement #16-702 (compteurs d'eau)
Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2018 du règlement #16-702 (décrétant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI)), au montant total de 593,50 \$, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. #18-388
Compte du mois - règlement #18-729 (rang St-Antoine)
Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2018 du règlement #18-729 (décrétant des travaux de réfection de voirie du rang Saint-Antoine, entre le 673 et le 853, et prévoyant un emprunt de 477 000 \$ pour en acquitter le coût), au montant total de 5 745,54 \$, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. #18-389
Compte du mois - règlement #18-730 (travaux d'aménagement au parc du Faubourg)
Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2018 du règlement #18-730 (décrétant des travaux d'aménagement au parc du Faubourg Olympique et prévoyant un emprunt de 774 400 \$ pour en acquitter le coût), au montant total de 56 800,24 \$, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. #18-390
Compte du mois - règlement #18-732 (bâtiment au lac du Faubourg)
Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2018 du règlement #18-732 (décrétant des travaux de construction d'un bâtiment au lac du Faubourg et prévoyant un emprunt de 339 000 \$ pour en acquitter le coût), au montant total de 24 860,48 \$, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. #18-391
Compte du mois - règlement #18-733 (rue des Carouges)
Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2018 du règlement #18-733 (décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc et de réfection de voirie de la rue des Carouges et prévoyant un emprunt de 904 000 \$ pour en acquitter le coût), au montant total de 45 868,11 \$, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. #18-392
Taux de taxe 2019
Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux fixent les taux de taxe foncière pour 2019 comme suit :
Taux par 100 \$ d'évaluation :
 - Taux de taxe foncière résiduelle : 0.4998
 - Taux de taxe foncière non résidentielle : 0.9293
 - Taux de taxe foncière - Agricole : 0.4998
 - Taux de taxe foncière - Industrielle : 0.9290
 - Taux de taxe - Terrain vague desservi : 0.7202
 - Taux de taxe sur la dette à long terme : 0.0970



No de résolution
ou annotation

Rés. #18-393
Travaux hôtel
de ville -
Fonds de
roulement

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a acquis la Caisse Desjardins située au 150 rue du Moulin;
Attendu que des travaux d'aménagement intérieurs sont requis en 2019 pour les bureaux administratifs;
Attendu que lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisation un montant de 100 000 \$ est prévu à cet effet.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise les travaux d'aménagement intérieurs jusqu'à concurrence de 100 000\$ (taxes incluses), payable à partir du fonds de roulement et remboursable sur dix (10) ans.

Déclaration
d'intérêts
péculiaires

Les déclarations d'intérêts péculiaires de tous les membres du conseil municipal ont été déposées au bureau de la Municipalité.

Rés. #18-394
Abonnement
à un centre de
condition-
nement
physique

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges est soucieuse de la santé et de la bonne forme physique de tous les employés;
Attendu que la municipalité désire promouvoir cet aspect en mettant en place un programme de remboursement financier à tous ses employés;
Attendu que le programme de remboursement est rétroactif au 1^{er} janvier 2019;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise le remboursement d'activité physique dans les centres de conditionnement physique pour tous les employés de la municipalité jusqu'à concurrence de 50 % dont le maximum annuel est de 250 \$ sur preuve de paiement.

Rés. #18-395
Invitation -
Transport
camps de jour
2019

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux invitent les fournisseurs suivants à soumissionner pour le transport des jeunes aux camps de jour :

- Autobus Beaupré enr.
- Autobus des Monts

Rés. #18-396
Refus de
modifications
réglementaires

Attendu qu'une demande a été faite pour la modification du périmètre d'urbanisation dans le secteur sud de la rue des Jardins afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel sur les lots #5 951 458 et #5 954 414;

Attendu qu'une demande a été formulée pour modifier les usages dans la zone RU-240 (située au sud de l'avenue Royale, entre la rue du Versant et le rang St-Julien);

Attendu qu'une demande a été faite pour permettre l'usage d'entreposage extérieur et/ou l'usage des groupes C7 et C8 dans la zone C-124 (située au sud de l'avenue Royale, entre la rue du Vallon-du-Skieur et la rue du Rocher);

Attendu qu'une demande a été formulée pour instaurer une norme obligeant le



No de résolution
ou annotation

propriétaire à éliminer les plantes nuisibles (par exemple : l'herbe à poux, l'herbe à puces) sur l'ensemble du territoire;

Attendu qu'une demande a été faite pour permettre les bâtiments entièrement résidentiels dans la zone commerciale C-124 (située au sud de l'avenue Royale, entre la rue du Vallon-du-Skieur et la rue du Rocher);

Attendu qu'une demande a été faite pour permettre la location à court terme dans la zone H3-128 (rue des Jardins, entre la rue de la Tourbe et la rue des Myrtilles);

Attendu que la Municipalité a reçu une lettre des procureurs de monsieur Fabien Côté, propriétaire du lot 396-P;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 27 novembre 2018, une recommandation concernant les différentes demandes de modifications aux règlements;

Attendu que le conseil municipal a étudié les différentes demandes lors du caucus du 7 janvier 2019.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal refuse les demandes de modifications réglementaires suivantes :

1. La modification du périmètre d'urbanisation dans le secteur sud de la rue des Jardins afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel sur les lots #5 951 458 et #5 951 414, considérant qu'une solution technique est envisageable, soit le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout;
2. La modification des usages autorisés dans la zone RU-240 (située au sud de l'avenue Royale, entre la rue du Versant et le rang St-Julien) afin de permettre la construction de bâtiments résidentiels sur un lot adjacent au chemin public, considérant qu'une telle construction peut compromettre le développement d'un quartier résidentiel, d'autant que celui-ci est voué à être développé;
3. La modification pour permettre l'usage d'entreposage extérieur et/ou l'usage des groupes C-7 et C-8 dans la zone C-124 (située au sud de l'avenue Royale, entre la rue du Vallon-du-Skieur et la rue du Rocher), considérant l'augmentation des nuisances qu'implique cette demande;
4. La modification pour instaurer une norme obligeant le propriétaire à éliminer les plantes nuisibles sur l'ensemble du territoire considérant la difficulté d'appliquer ce type de règlement;
5. La modification pour permettre la construction de bâtiments entièrement résidentiels dans la zone C-124 (située au sud de l'avenue Royale, entre la rue du Vallon-du-Skieur et la rue du Rocher), considérant qu'il n'est pas souhaité de juxtaposer des bâtiments commerciaux à des bâtiments résidentiels;
6. La modification pour permettre la location à court terme dans la zone H3-128 (située sur la rue des Jardins, entre la rue de la Tourbe et la rue des Myrtilles), considérant l'augmentation des nuisances qu'implique cette demande.

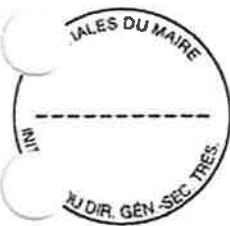
Rés. #18-397
Adoption
Règl. #18-745

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et appuyé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le règlement #18-745 sur les rejets à l'égout. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retracé au long.

Rés. #18-398
Adoption du

Il est proposé par madame Louise Thouin, appuyée par monsieur Denis Roy, et unanimement résolu ;



No de résolution
ou annotation

règlement
#18-746
(gestion des
déchets)

Que le conseil municipal adopte le règlement #18-746 sur la gestion des déchets. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés. #18-399
Adoption du
règlement
#18-747 (tarif
de compen-
sation des
services
d'entretien
d'aqueduc et
d'égout)

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et appuyé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le règlement #18-747 modifiant les tarifs de compensation imposés en vertu du règlement #94-315 des services d'entretien d'aqueduc et d'égout. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Avis de
motion -
Règlement
d'emprunt
#19-748
(avenue
Royale)

Madame Louise Thouin, la conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement #19-748 décrétant un emprunt et une dépense de 710 000 \$ pour les travaux de réfection de voirie sur l'avenue royale ainsi qu'une taxe imposée sur les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, selon la valeur qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de 15 ans.

Avis de
motion -
Règlement
d'emprunt
#19-749 (rue
du Faubourg)

Monsieur Denis Roy, le conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #19-749 décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie de la rue du Faubourg et prévoyant un emprunt de 1 083 786 \$ pour en acquitter le coût.

Avis de
motion -
Règlement
#19-751
(colportage)

Monsieur Magella Tremblay, le conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #19-751 concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec.

Avis de
motion -
Règlement
#19-752
modifiant le
règlement
#15-673 sur
les permis et
certificats

Madame Louise Thouin, la conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #19-752 modifiant le règlement #15-673 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme.

Rés. #18-400
Adoption du
projet de
règlement
#19-752
modifiant le
règlement
#15-673 sur
les permis et
certificats

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et appuyé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement #19-752 modifiant le règlement #15-673 sur les permis et certificats. Ce projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion - Règlement #19-753 modifiant le règlement de zonage #15-674

Rés. #18-401 Adoption du projet de règlement #19-753 modifiant le règlement de zonage #15-674

Avis de motion - Règlement #19-754 modifiant le règlement #15-677 sur les PIIA

Rés. #18-402 Adoption du projet de règlement #19-754 modifiant le règlement #15-677 sur les PIIA

Avis de motion - Règlement #19-755 modifiant le règlement de lotissement #15-675

Rés. #18-403 Adoption du projet de règlement #19-755 modifiant le règlement de lotissement #15-675

Avis de motion -

Monsieur Denis Roy, le conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #19-753 modifiant le règlement de zonage #15-674.

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et appuyé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement #19-753 modifiant le règlement de zonage #15-674. Ce projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Madame Louise Thouin, la conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #19-754 modifiant le règlement #15-677 sur les PIIA.

Il est proposé par monsieur Denis Roy et appuyé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

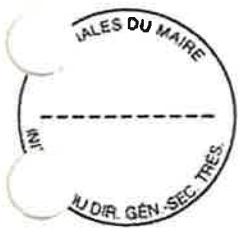
Que le conseil municipal adopte le projet de règlement #19-754 modifiant le règlement #15-677 sur les PIIA. Ce projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Monsieur Magella Tremblay, le conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #19-755 modifiant le règlement de lotissement #15-675.

Il est proposé par madame Suzanne Demers, appuyée par monsieur Denis Roy, et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement #19-755 modifiant le règlement de lotissement #15-675. Ce projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Monsieur Denis Roy, le conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #19-756 modifiant le règlement #99-397



No de résolution
ou annotation

Règlement #19-756 modifiant le règlement #99-397 concernant les animaux

concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.

Avis de motion - Règlement #19-757 modifiant le plan d'urbanisme

Madame Louise Thouin, la conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #19-757 modifiant le règlement #15-672 (plan d'urbanisme).

Rés. #18-404 Adoption du projet de règlement #19-757 modifiant le plan d'urbanisme

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et appuyé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

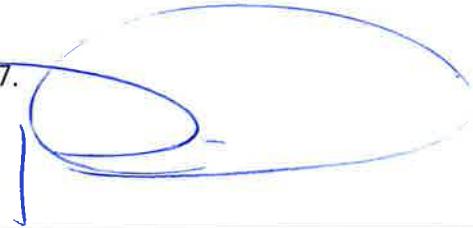
Que le conseil municipal adopte le projet de règlement #19-757 modifiant le règlement #15-672 (plan d'urbanisme). Ce projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Période de questions

La période de questions débute à 21h et se termine à 21h27.

Fin de la séance

Levée de la séance à 21 heures 27.


Parise Cormier, mairesse


Martin Leith, secrétaire-trésorier

